

LE SITE TOKHEIM-GROUP.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : [Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 05/07/2024. Il est proposé d'investir sur des supports financiers liés au trading. Le rendement "garantie" (sic) est impossible s'agissant de produits hautement spéculatifs ! L'un deux propose même du 26.90 % !!! Bien évidemment, cela est impossible mais on a affaire à de "beaux parleurs"....

Le site internet

Il a été créé le 21/05/2024. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/tokheim-group.com>

Nos recherches

Le site ne dispose pas de l'agrément de l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 87 68 74 84

Il s'inscrit dans une série intéressante :

lease-expansion.com	01 87 68 74 22
fep-investissement.com	01 87 68 74 76
tokheim-group.com	01 87 68 74 84
primecapital-ag.fr	01 87 68 75 32

Les faux noms

Le site utilise :

- Mme Sophie GRAVEL
- M. Sébastien LACROIX

Les produits

- Il est proposé un contrat dénommé "CONTRAT MANDAT EUROPEENS"

Le rendement est au delà de l'exceptionnel.

*Le présent contrat prend effet à compter du jour de la signature des présentes et ce jusqu'à la date de ... avec une **rentabilité garantie de 8,90% NET** « Annuelle »*

NDLR : Le gras a été ajouté par nos soins.

C'est "un peu" contradictoire avec l'article 3 du contrat reproduit ci-dessous :

"ARTICLE 3 – STRATEGIE DU FONDS

*Le produit étant rémunéré à taux de 26.90% minimum **garantie**, indépendamment des performances réelles du fonds, la stratégie. Le fonds n'investit que sur les titres de sociétés matures ou d'obligations bénéficiant d'un rating minimum BB. Le fonds se positionne en majorité absolue sur des positions à court terme, à la hausse ou à la baisse, et systématiquement fermées, au plus tard, à clôture de séance. La stratégie du fonds consiste à optimiser la monétisation des fortes volatilités observées sur ces actifs, par une multiplicité de positions identiques très courtes lors de l'identification d'une tendance"*

- Il est aussi proposé un contrat dénommé "CONTRAT MANDAT GESTION 5.95"

L'article 3 est identique à une exception près :

*"Le produit étant rémunéré à taux de 5.90% minimum **garantie**,"*

NDLR : Le surlignage a été ajouté par nos soins. La grammaire semble peu maîtrisée entre le masculin et le féminin...

Nous avons constaté l'existence d'un troisième contrat dénommé "Gestion sous Mandat de portefeuille"

Nous publions la plaquette de présentation du site tokheim-group.com

[La-plaquette-de-presentation-du-site-tokheim-group.com-1.pdf](#)

Les règlements

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0186 1681 1055 548

Les informations juridiques

Le site tokheim-group.com est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 05/07/2024.

<https://www.abe-infoservice.fr/liste-noire/listes-noires-et-alertes-des-autorites>

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle et une participation financière de 50 € aux frais de l'action soit 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

